



# LIGNE A GRANDE VITESSE POITIERS-LIMOGES

## Concertation territoriale

### Réunion plénière des ateliers thématiques

#### Compte-rendu de la réunion

OBJET DE LA REUNION

L'avancement du projet  
 Le bilan de la concertation de l'étape 2  
 Le dossier d'étape 2  
 Le recueil des contributions des acteurs (novembre-décembre 2010)  
 Le programme de l'étape 3

DATE DE LA REUNION

Poitiers, le 26 novembre 2010

REDACTEUR

**V. BERNARD**

PROCHAINES REUNIONS

- Janvier 2011

SOCIETES

REPRESENTANTS

TEL / FAX / MAIL

PRES. ABS. DIFF. CONVOCA

**Equipe projet**

| SOCIETES  | REPRESENTANTS     | TEL / FAX / MAIL | PRES. | ABS. | DIFF. | CONVOCA |
|-----------|-------------------|------------------|-------|------|-------|---------|
| RFF       | POUZOLS Jean-Marc |                  |       |      |       |         |
| RFF       | JIMENEZ Fabien    |                  |       |      |       |         |
| RFF       | HUGOT Christophe  |                  |       |      |       |         |
| RFF       | TETON Sophie      |                  |       |      |       |         |
| RFF       | DESCAMPS Pierre   |                  |       |      |       |         |
| ALGOE     | DESCAMPS Marion   |                  |       |      |       |         |
| MENSCOM   | BERNARD Véronique |                  |       |      |       |         |
| Egis Rail | BREDEL Jean-Eric  |                  |       |      |       |         |

| Participants à l'atelier                      |                      |  |  |  |  |  |
|---|----------------------|--|--|--|--|--|
| Garant de la concertation                     | PERIGORD Michel      |  |  |  |  |  |
| Association pour la Sauvegarde de la Gartempe | DE TRAZ Cyril        |  |  |  |  |  |
| Association pour la Sauvegarde de la Gartempe | GENET Paul           |  |  |  |  |  |
| ADE 86-87                                     | LAURENTIE François   |  |  |  |  |  |
| ADE 86-87                                     | AUGEREAU Pierre      |  |  |  |  |  |
| ADE 86-87                                     | MONNEAU Régis        |  |  |  |  |  |
| CCIV  | TOUSSAINT Denis      |  |  |  |  |  |
| Chambre d'Agriculture de la Vienne            | GUILLON Alain        |  |  |  |  |  |
| Collectif « Non à la LGV PL »                 | MASSONNEAU Alain     |  |  |  |  |  |
| Collectif « Non à la LGV PL »                 | ROTELLI Dominique    |  |  |  |  |  |
| Communauté d'Agglomération de Poitiers        | DELPÉRIE Isabelle    |  |  |  |  |  |
| Conseil Général de la Vienne                  | PICHON Patrick       |  |  |  |  |  |
| Conseil Général de la Vienne                  | DUFOUR Héléna        |  |  |  |  |  |
| CRPF Poitou-Charentes                         | LE GUEN Anthony      |  |  |  |  |  |
| CRPF Poitou-Charentes                         | FORMERY Mathieu      |  |  |  |  |  |
| DREAL Poitou-Charentes                        | BOUCARD Pascal       |  |  |  |  |  |
| DDT Vienne                                    | JANOT Sophie         |  |  |  |  |  |
| DDT Vienne                                    | CHAUVINEAU Catherine |  |  |  |  |  |
| Fédération des Chasseurs de la Vienne         | RONCHI Maxence       |  |  |  |  |  |

|               |                 |  |  |  |  |
|---------------|-----------------|--|--|--|--|
| LPO Vienne    | GRACIEUX Céline |  |  |  |  |
| ONCFS         | LEMOINE Cécile  |  |  |  |  |
| ONEMA         | BRASSARD Michel |  |  |  |  |
| Vienne Nature | BOUTIN Bernard  |  |  |  |  |

| TYPE      | ÉMETTEUR   | N° ORDRE DOC. | VERSION  | INDICE | Du              |
|-----------|------------|---------------|----------|--------|-----------------|
| <b>CR</b> | <b>MEN</b> | <b>2711</b>   | <b>1</b> |        | <b>03/01/11</b> |

*Début de la phénière : 9 h 50*

Jean-Marc POUZOLS remercie les participants de leur présence et présente l'ordre du jour de la réunion. Il indique que la réunion sera très ciblée sur le contenu du dossier d'étape 2. Il précise également qu'une réunion du même format et avec les mêmes messages est prévue dans l'après-midi à Limoges.

**La présentation de l'avancement du projet par Jean-Marc POUZOLS**

*cf. diaporama pages 3 à 18 annexé au présent compte-rendu. Les éléments ci-dessous s'attachent à retranscrire les commentaires complémentaires au diaporama.*

- Le dispositif de concertation et d'études de l'étape 2 a permis à RFF de construire l'analyse des solutions de tracé. Cet automne 2010 est consacré à une phase de recueil des avis sur les résultats obtenus (consultation formelle des collectivités concernées par les Préfets et demandes de contributions des acteurs des ateliers par RFF), dans la perspective de la transmission du dossier au ministre en charge des Transports fin 2010.
- Le « *Courrier de la LGV* » n° 4 (juin 2010) a permis de poursuivre l'information des habitants et de recueillir des questions, suggestions, remarques et avis de leur part. Diffusé à 45 000 exemplaires dans les boîtes aux lettres des 41 communes concernées par le projet, et mis à disposition dans les mairies, ce « *Courrier* » a présenté la cartographie au 1/25 000 des variantes en cours d'analyse. 650 retours ont été réceptionnés grâce à une enveloppe T ; 250 retours étaient exploitables (comprenant des avis défavorables au projet mais aussi des questions précises et des demandes). Pour les coupons comportant questions et demandes, RFF a mis en place un processus de réponse ; en particulier, des rendez-vous sont assurés par les concertants territoriaux de RFF.
- Le Comité des Financeurs a proposé un tracé à retenir le 30 août 2010 ; l'analyse des variantes ayant conduit à privilégier un tracé est celle qui avait été présentée aux ateliers thématiques au mois de juin 2010.
- Une exposition sur le projet a été organisée du 1<sup>er</sup> septembre au 8 octobre 2010 dans les mairies des communes concernées par le tracé proposé. L'exposition comprenait un panneau descriptif et un panneau représentant, sur fond orthophotoplan (photographie aérienne verticale), l'ensemble du bâti et des objets connus sur le territoire. Une urne permettait aux habitants de s'exprimer. RFF a recueilli 114 commentaires, avec de nombreuses questions très précises qui sont en cours de traitement. 929 pétitions défavorables au projet ont également été recueillies, principalement dans les communes situées entre Iteuil et Dienné.

**Le Conseil Général de la Vienne** souhaite apporter la précision suivante : dans la présentation qui a été faite, il a été omis de dire que, le lendemain de la réunion du Comité des Financeurs ayant conduit à retenir un tracé, le Conseil Général de la Vienne a émis des réserves dans un communiqué. Cela doit être rappelé.

Par ailleurs, si la présentation indique bien qu'il y a une concomitance du tracé de la LGV et de la RN147 sur 18 km, les élus du Conseil Général ont souhaité que la RN147 soit une priorité et que, si les deux projets se faisaient, la Déclaration d'Utilité Publique soit concomitante en raison de problèmes de foncier déjà identifiés. Les élus ont attiré l'attention des Préfets de Région sur ce point. → *Jean-Marc POUZOLS confirme que l'attention du Préfet de Région a été attirée, ce point ayant été présenté et acté par le Comité des Financeurs. Ce qui est demandé est que les services techniques de la DREAL et de RFF travaillent ensemble : les échanges et les études sont bien concomitants et à coordonner ; les questions de procédures restent toutefois plus délicates.*

**L'ADE 86-87** demande quelle est précisément la concomitance évoquée, aucune information n'étant « sortie »  
→ Jean-Marc **POUZOLS** indique les études sur la LGV ont rejoint le niveau d'études de l'Etat sur la RN147, ce qui permet la mise en cohérence. Christophe **HUGOT** précise que, lorsqu'on parle du jumelage avec la RN147, il s'agit bien des déviations de Lhonnaizé et de Lussac-les-Châteaux

**La présentation du bilan de la concertation de l'étape 2, du dossier d'étape 2, du recueil des contributions des acteurs et du programme de l'étape 3 par Jean-Marc **POUZOLS****

cf. diaporama pages 19 à 40 annexé au présent compte-rendu. Les éléments ci-dessous s'attachent à retranscrire les commentaires complémentaires au diaporama.

- Le bilan de la concertation de l'étape 2 illustre l'objectif initial de la conduite du projet, à savoir l'information transparente et l'enrichissement continu des études grâce au dialogue. Selon ce principe, RFF a communiqué les éléments d'études à l'avancement et en préalable aux choix. Classiquement, le document « bilan de la concertation », qui sera diffusé dans les jours qui viennent aux acteurs des ateliers thématiques, rappelle les actions conduites, les différents sujets évoqués et les principaux enseignements de l'étape 2.
- Le dossier d'étape 2 est structuré en un « Dossier Synthèse », qui peut être lu en priorité pour une vision d'ensemble, et en 7 dossiers d'études. Le dossier d'étape 2 a d'ores et déjà été diffusé sous format papier aux acteurs des ateliers thématiques ainsi qu'aux communes concernées ; un DVD va être adressé prochainement. Par ailleurs, une note de synthèse complémentaire sur les enjeux des milieux naturels suite aux dernières observations sur le terrain est en cours de finalisation ; elle sera, à l'instar du bilan de la concertation, diffusée aux membres des ateliers dans les jours qui viennent.
- RFF sollicite les membres des ateliers pour apporter leurs réactions, commentaires, avis sur le dossier d'étape 2, dans l'objectif d'améliorer encore le projet. Le contenu de ce dossier ne leur est pas inconnu puisque les rendus successifs ont été présentés au cours des différentes réunions tenues en 2009 et en 2010. RFF tirera une synthèse de ces avis écrits. Un format commun (qui respecte l'égalité de traitement et permet de faciliter l'analyse) est proposé comme suit, si les participants en sont d'accord, avec un retour demandé pour le 13 décembre 2010 :
  - 5 pages maximum (A4, format Word) ;
  - mention de la collectivité ou de l'organisme rédacteur de la contribution ;
  - une synthèse des points clés de la contribution (environ 5 lignes) ;
  - les avis sur les rendus des études de l'étape 2 ;
  - les avis et attentes sur la poursuite des études en particulier celles d'études d'impact ;
  - les avis et attentes sur la poursuite de la concertation territoriale.
- L'étape 3 des études se déroulera selon le même principe que les deux étapes précédentes, en confrontant les résultats des études aux avis des différents publics et avec, par construction, la poursuite des réunions des ateliers thématiques. La continuité du travail avec les membres des ateliers est donc assurée. Cette étape connaîtra deux phases :
  - une déjà en cours, qui concernera la finalisation des études, les contributions des membres des ateliers intervenant au bon moment pour alimenter l'étude d'impact ;
  - une seconde de préparation des dossiers et des procédures liées à l'enquête publique sur le projet, qui sera actée par le Comité des Financeurs et par une décision ministérielle sachant que, dans les 6 mois avant la tenue de l'enquête d'utilité publique, le projet sera quasiment stabilisé.Il y a donc bien un temps de travail et un temps consacré à la préparation de l'enquête d'utilité publique.
- RFF se tient à la disposition des participants pour aider à la prise en main du dossier d'étape 2 ou pour toute question portant sur son contenu.

**L'ADE 86-87** relève qu'on demande aux acteurs de se projeter dans l'avenir ; or, il est difficile d'imaginer les répercussions du projet sur une exploitation agricole sans connaître les rétablissements des voies de circulation ni les impacts précis du tracé → *Jean-Marc POUZOLS rappelle qu'une première analyse a déjà été faite au stade de l'étape 2, avec le recueil d'un grand nombre d'informations et une identification des impacts. L'étape 3 prévoit un volet d'études spécifiques pour affiner ce premier travail. RFF a aussi à réaliser de l'information sur ces sujets : le principe est que toutes les voies revêtues seront rétablies. Aujourd'hui, les exploitations concernées sont connues et situées précisément et il est clair que les circulations de proximité doivent aussi être traitées. Mais cela passe nécessairement par l'aménagement foncier, en sachant qu'on ne parviendra pas à la transparence totale à l'échelle de la parcelle. Un travail est engagé avec les Conseils Généraux, qui en ont la responsabilité, pour la mise en place des aménagements fonciers. RFF est bien conscient qu'il laisse aujourd'hui des inquiétudes légitimes en suspens ; malheureusement, le traitement de ces questions reste prématuré à ce stade d'étude.*

**L'ADE 86-87** indique qu'il faudrait commencer par financer des réserves foncières, ce qui est un préalable et une priorité → *Jean-Marc POUZOLS répond que les réserves foncières sont effectivement un outil très utile pour préparer l'aménagement foncier. L'ADE vient de questionner les financeurs du projet sur le sujet ; l'ADE sait donc aussi qu'à ce stade de l'avancement on ne dispose pas de la réponse. Aujourd'hui, le tracé est positionné mais il faut une décision ministérielle pour l'acter. La question est importante, elle est portée par les cofinanceurs, mais on ne peut pas anticiper les réponses. C'est un processus qui se construit et qui, globalement, dépend de la puissance publique.*

**Le Conseil Général de la Vienne** précise qu'aujourd'hui, c'est le financement des études qui est assuré ; si le projet devait se réaliser, il faudrait faire un nouveau tour de table. Dans ce cadre et si les financeurs trouvaient un accord, le sujet des réserves foncières serait pris en compte. En revanche, des problèmes de foncier se posent d'ores et déjà en urgence. Lundi prochain, le Conseil Général de la Vienne demandera au Comité des Financeurs la résolution des cas urgents. Mais tant que le ministre n'aura pas validé ce tracé, tant que le financement ne sera pas bouclé au-delà des études, il s'avère difficile d'avancer. Le Conseil Général est conscient des cas urgents dont M. POUZOLS l'a entretenu. Par ailleurs, le Conseil Général a une question sur le stockage des remblais : ce stockage est problématique sur la LGV SEA en raison du manque de foncier, et le Conseil Général souhaite que des leçons soient tirées sur ce sujet.

**L'ADE 86-87** précise que la profession agricole a également fait des propositions pour le stockage de l'eau ; des bassins permettraient le stockage d'une eau utilisable en période d'étiage, pour l'irrigation agricole, pour les loisirs. L'ADE demande s'il serait possible de lancer d'ores et déjà une réflexion sur ce sujet → *Jean-Marc POUZOLS indique que les mesures de dépôts de matériaux sont en général négociées avec la profession agricole. Classiquement dans les projets, le moyen de faire des dépôts se trouvait aisément. Cela se gère habituellement dans les chantiers au moment de la réalisation. Des difficultés peuvent se présenter lorsqu'il s'agit de gros volumes. Pour ces cas de figure des analyses de faisabilité sont à conduire. La proposition sur le stockage de l'eau faite par l'ADE est un bon exemple de proposition à faire remonter dans les contributions écrites demandées sur le dossier d'étape 2. Il y a des solutions mais aussi des contraintes liées aux problématiques de police de l'eau.*

Jean-Marc POUZOLS conclut en rappelant l'objectif de retour des contributions écrites fixé à mi-décembre 2010, échéance qui permettra la bonne prise en compte des avis émis. Il remercie les participants pour leur présence et leurs questions.

*Fin de la plénière : 11 h 05*